

COMMISSION DEVELOPPEMENT

Saison 2022/2023

Date : 27/03/2023 – 19H00

Lieu : Visio

Présents :

Philippe FAIVRE (Président LBFC Volley)
Samuel BOYE (ADR LBFC Volley)
Thomas CHATILLON (ADR LBFC Volley)
David GRENIER (CD21)
François REBESCHINI (CD70)
Romain BESSONAT (CD71)
Marie Laure SERGENT (CD39)
Cathy MANCHE (CD39)

Invités :

Jean François HOUDAYER (FFVolley)
Lucas JUARES (FFVolley)

Absents :

CD25 (Président démissionnaire)
CD89 (Président démissionnaire)
Vincent GASCARD (CD90)

Ordre du jour :

- ❖ Plan équipement FFVolley – intervention de Lucas Juares
- ❖ Plan emploi FFVolley - intervention de Jean François Houdayer
- ❖ Plan de professionnalisation Ligue et CD :
- ❖ Aide du Projet Sportif Fédéral (PSF) 2023 de l'ANS

❖ **Plan équipement FFVolley – intervention de Lucas Juares**

Intervention de Lucas Juares : « Plan 5000 équipements de proximité » (Cf document joint « Plan équipement FFVolley – intervention de Lucas Juares »).

Remarque de Marie Laure Sergent : manque de bras dans son département, donc elle est favorable au plan équipement, mais qui pour le mettre en œuvre ?

Réponse : transition sur la partie « professionnalisation » de la réunion.

❖ **Plan emploi FFVolley - intervention de Jean François Houdayer**

Intervention de Jean François Houdayer (Cf document joint « Plan emploi FFVolley - intervention de Jean François Houdayer »).

Question de Philippe Faivre : que se passe-t-il quand un emploi n'est pas pourvu ? (Exemple sur les 25 de 2023).

Réponse de Jean François Houdayer : chaque emploi est budgété par la FFVolley. Ces fonds ne sont donc pas transposables d'une année à l'autre. Autre élément : pas de possibilité de « décaler » au-delà du mandat présidentiel du président de la FFVolley Éric Tanguy.

Question de Marie-Laure Sergent : elle fait remarquer qu'un emploi coute plus que ce qui est exposé (frais de déplacement notamment). Elle s'interroge sur l'impossibilité de dédier les emplois d'Agent de Développement Fédéraux pour de la technique (entraînements).

Réponse de Jean François Houdayer : concède le reste à charge. Un seul ADF ne peut pas s'occuper des toutes les équipes de tout un département donc on ne résout le problème du manque d'entraîneurs que partiellement.

Or, le but est de générer de la communication, d'alléger le travail administratif (création, gestion de dossiers...), prise de contact pour opérations smashy, etc. : dégager du temps pour les bénévoles.

Argument : un ADF qui gère la globalité peut rassurer et susciter des vocations.

Plus il y aura de vocations, plus on pourra accueillir de monde, plus on pourra avoir les moyens d'embaucher des entraîneurs. Mais il faut commencer par le développement fait par les ADF.

❖ **Plan de professionnalisation Ligue et CD**

- ❑ Développement des clubs et des CD
- ❑ Développement de la LBFCVB
- ❑ Proposition 2023-2024

(Cf document joint « Réunion Commission Développement 27 03 2023 »).

Sondage aux CD présents sur l'intérêt pour un ADF :

- CD 70 : intéressé avec un autre CD.
- CD 21 : plutôt favorable.
- CD 71 : content de son apprentie, besoin de maturité, convaincu de l'intérêt de l'ADF mais gardera sa trésorerie pour son apprentie en priorité.
- CD 39 : très favorable mais demandera une part de mise à disposition technique.

Samuel Boyé insiste sur le fait que les financements dans les départements seront trouvables, donc il n'est pas inquiet pour les charges.

Le couple ADF/apprenti est un dispositif à approfondir qui semble pertinent et quasiment « obligatoire ».

❖ **Aide du Projet Sportif Fédéral (PSF) 2023 de l'ANS**

Bilan 2022 et lancement de la campagne 2023 (Cf document joint « Réunion Commission Développement 27 03 2023 »).